

Hervé LEGRAND

LE DÉVELOPPEMENT D'ÉGLISES-SUJETS  
UNE REQUÊTE DE VATICAN II

Fondements théologiques et réflexions institutionnelles

Dès le premier texte promulgué par Vatican II, nous rencontrons l'une des visions ecclésiologiques les plus déterminantes de ce concile. Au n° 41 de la Constitution sur la liturgie, l'Église locale est, en effet, présentée comme « la plus haute manifestation de l'Église de Dieu » lorsqu'elle est en acte d'assemblée liturgique, et spécialement de célébration eucharistique. On a dit de ce texte qu'il opérerait « une révolution copernicienne puisque désormais ce n'est plus l'Église locale qui gravite autour de l'Église universelle, mais l'unique Église de Dieu qui se trouve présente dans chaque célébration de l'Église locale »<sup>1</sup>. Dom. E. Lanne, qui reprend cette appréciation à son compte, ajoute très justement que l'accent mis en même temps sur la structure de l'assemblée était tout aussi important, car dans cette assemblée « tout le peuple saint de Dieu » a sa part active dans la célébration liturgique, autour de l'évêque, du presbyterium et des ministres.

De cette vision théologique de l'Église locale découle un double dynamisme : en elle-même, l'Église locale est composée de groupes actifs de *sujets* ; dans sa relation avec l'Église de Dieu ensuite, elle cesse d'être conçue comme une partie, subordonnée et incomplète, de l'Église entière, mais elle est le *sujet* actif de la manifestation de cette Église en un lieu donné. Bref, l'Église locale a vocation d'être une Église de sujets en même temps qu'une Église-sujet dans sa relation avec les autres Églises.

---

1. E. LANNE, « L'Église locale et l'Église universelle », in *Irénikon* 43 (1970) 490.

*Eclaircissements terminologiques*

Le but de la présente contribution sera de réfléchir aux fondements théologiques et aux conditions institutionnelles du dynamisme ecclésiologique qui découle de cette vision de l'Église locale comme Église de sujets et comme Église-sujet. Par commodité nous appellerons du seul vocable d'Église-sujets cette double requête, quitte cependant à distinguer ces deux points de vue chaque fois que cela s'imposera.

Puisqu'un tel vocabulaire est absent de Vatican II, expliquons pourquoi nous y avons recours. Le vocabulaire, conciliaire et traditionnel, qui correspondrait le mieux à la réalité ainsi décrite serait certes celui de la communion. Mais il nous paraît trop large et trop peu déterminé pour cerner avec autant de précision que les termes Église de sujets et Église-sujet ces deux requêtes spécifiques qui découlent de l'ecclésiologie de communion ; de plus le terme de communion recouvre bien d'autres réalités dont l'explicitation adéquate déborderait le présent essai.

*Eglises-sujets, qu'est-ce à dire ?* Pour éviter les équivoques, nous préciserons d'abord ce que nous n'entendons pas par là, avant de le spécifier positivement.

Nous n'adoptons pas ce terme par souci de plaider pour la subjectivité de l'homme occidental moderne car nous avons essentiellement en vue l'articulation de l'*ecclesia*. Par l'usage de ce terme, nous n'entendons pas non plus prendre directement en compte ce mouvement de réflexion de l'Église sur elle-même qui l'a amenée peu à peu à approfondir son statut de sujet dans l'histoire du salut, mouvement qui serait pour une part à l'origine du développement considérable de l'ecclésiologie comme discipline théologique. Ayant principalement en vue l'articulation des Églises locales en elles-mêmes et entre elles, nous ne nous arrêterons pas à ce point qui mériterait sûrement attention pour lui-même.

Par l'adoption de ce vocabulaire nous entendons en revanche nous dissocier de la présentation trop fréquente de l'Église comme communauté. Il y a danger, en effet, à conclure de la validité dogmatique de ce concept à sa pertinence quant aux fonctionnements effectifs de l'Église. De façon très convaincante